

Edito

Comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Les résultats du 1er tour des cantonales ont ébranlé la population antonienne. Dans un contexte d'abstention massive, l'ancien maire et actuel député n'a réuni que 42% des voix sur la partie Nord de la ville. La gauche le dépasse avec près de 44% dont 15,7% pour Fabien Feuillade. Même si, au second tour, du fait d'une meilleure mobilisation, Patrick Devedjian a réussi à sauver son siège, ces résultats représentent un espoir formidable pour notre commune : mettre fin en 2014 au système clientéliste et antisocial de l'exécutif municipal actuel.

Du fait de la campagne électorale, notre journal avait cessé de paraître depuis novembre dernier. Certains d'entre vous nous ont fait savoir que nous leur manquions. Nous revoilà donc !

Antony Place Publique

Un rapport critique



La chambre régionale des comptes (CRC) d'Ile-de-France vient de remettre son rapport sur la gestion de Jean-Yves Sénant pendant les années 2003 à 2009. La CRC analyse la situation financière gérée sans la transparence requise et critique la gestion de la Ville sur plusieurs points.

Sur les finances, la CRC estime qu'au regard de l'importance de la dette (1 612 euros par habitant contre 1 183 euros pour la moyenne des villes de la même strate) et de sa composition atypique avec 45 % d'emprunts dits « toxiques », le Conseil municipal est insuffisamment informé des risques encourus. Le Maire ne respecte pas les textes récents précisant les informations écrites à diffuser. De sorte que l'opposition, comme sur d'autres sujets - subventions aux associations par exemple - ne peut pas assurer son rôle démocratique de contrôle sur l'action municipale.

La CRC rappelle que si la Ville a retrouvé des marges de manœuvres financières après l'épisode chaotique de la SEMAVA, c'est notamment par le biais d'une politique foncière qui n'est pas sans poser de questions en termes de mutation sociologique. La construction de bureaux et de logements de standing se traduit par une forte évolution du potentiel fiscal, mais aussi par le départ des familles pour lesquelles les prix de l'immobilier deviennent prohibitifs.

La gestion du cinéma Le Sélect reposait sur une fiction légale : une association dont l'objet n'était pas l'activité cinématographique, un conseil d'administration trusté par les représentants de la Ville, une mise à disposition de locaux communaux en dehors de toute convention et une insuffisance de contrôle sur l'attribution de la subvention. Les risques juridiques étaient tels que la Ville a préféré municipaliser cet équipement.

La politique de sécurité municipale prenait des libertés avec la Loi. Alors que le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance doit se réunir tous les ans, une seule réunion a été organisée entre 2003 et 2009. De même, le nouveau réseau de 45 caméras de vidéosurveillance a été déployé sans autorisation administrative, sans évaluation de la fonction ni mesure de son impact en dehors du principe du doigt mouillé.

Enfin, le rapport épingle les liens qu'entretient la Ville avec des associations non sportives financées à hauteur de plus de 23 000 euros. Au vu des éléments fournis par la municipalité, il est difficile pour le Conseil municipal de tirer un bilan de leur activité.

Malheureusement, le rapport de la CRC évoque très brièvement la réforme des tarifs municipaux. Il remarque, en 2009, une inflexion de la fréquentation des activités périscolaires sans apporter d'explications. Dommage car un bilan d'impact doit être établi pour pouvoir amender et améliorer cette réforme. Un autre bilan manque également, celui concernant les transferts de compétence à la CAHB pour savoir le gain éventuel que notre ville en retire.

Le Maire et son équipe savent désormais ce qu'ils ont à faire : développer la transparence et l'information au Conseil municipal.

■ Pierre RUFAT

Conservatoire : la sécurité des enfants oubliée

Le bâtiment du Conservatoire Darius-Milhaud relève désormais de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB), le procès-verbal de remise a été approuvé par le Conseil municipal du 31 mars dernier. Mais le parking attenant reste à la Ville d'Antony. Pour assurer la sécurité des circulations des enfants élèves du Conservatoire, il faudrait désormais une coordination tripartite entre le Conseil général (gestionnaire de la RD 920), la commune d'Antony (propriétaire du parking) et la CAHB (responsable du Conservatoire). Du fait de la localisation excentrée et de la mauvaise desserte en transports en commun, la quasi-totalité des élèves du Conservatoire sont amenés et repris par leurs parents en voiture. Or, il n'y a pas de parcours piéton dédié ni entre le Conservatoire et le parking (en fait, la liaison existe mais c'est une issue de secours condamnée en temps normal) ni entre le trottoir et le parking ; cela oblige donc les élèves quittant le Conservatoire à rejoindre le véhicule de leurs parents stationné au parking en passant par le même accès que les voitures. Cette cohabitation piétons-véhicules sur une circulation de largeur tout juste suffisante pour que les flux entrants et sortants de voitures se croisent et où l'attention des conducteurs est focalisée sur la durée du feu vert (qui ne permet que de laisser passer trois ou quatre véhicules) est potentiellement dangereuse. Interpellé par Fabien Feuillade à ce sujet en Conseil municipal, le Maire n'a pas semblé voir de problème particulier. Attend-il l'accident pour se concerter avec la CAHB ?

■ Bruno EDOUARD

➡ Je veux recevoir **Antony Place Publique** par mail et en couleur.

C'est gratuit, c'est facile, une simple demande à app92@club-internet.fr

➡ Je retrouve aussi les anciens numéros et tous les dossiers sur www.antonyplus.com

RUA : le CROUS respecte en avance les objectifs que lui a fixés l'UMP

Depuis la démolition du bâtiment C l'été dernier (540 chambres), il ne reste plus sur le site de la Résidence universitaire d'Antony (RUA) que 1460 logements étudiants. Mais la situation est plus alarmante qu'il n'y paraît puisqu'en réalité seuls 950 logements sont mis en location par le CROUS. C'est donc une perte nette de 1100 logements depuis le début de l'opération (2009) menée par la Communauté d'agglomération (CAHB) et mis en œuvre par le CROUS. L'UMP a donc le champ libre pour casser tous les bâtiments qu'elle désire. La présentation au Conseil municipal du 17 juin de l'étude d'aménagement réalisée par le cabinet Jean Nouvel sur les terrains de la RUA devrait nous en dire un peu plus sur le sort réservé à chaque bâtiment : il se bruisse que le projet initial qui prévoyait de tout démolir au sud de l'avenue Gallieni serait revu...

Mais l'opération en cours pèse déjà très fortement sur l'offre de logements étudiants et aucune nouvelle construction ne permet à ce jour de compenser le déficit. Au delà du bien-fondé de ce programme que nous contestons - une véritable réhabilitation était possible et tous les partenaires institutionnels étaient disposés à la financer - la façon dont l'UMP et le CROUS gèrent cette opération de destruction montre que leur projet se préoccupe peu des intérêts des étudiants. Il était en effet couru que procéder à des démolitions (non préalablement compensées) et mener simultanément une réhabilitation de bâtiments (le démarrage des travaux de réhabilitation du bâtiment A est prévu pour fin 2011, montant estimatif 32 millions d'euros pour 311 logements) ferait peser sur l'offre de logement une énorme tension. Mais désormais, en cette période de crise, ce qui est im-



portant ce ne serait pas de loger des étudiants mais d'assurer l'équilibre financier de l'opération en cédant rapidement des parcelles ?! De fait, la CAHB ne peut supporter seule le portage du projet ; tous les décideurs le savaient au moment du transfert de compétence mais compte tenu de la pénurie existante, ils ont du estimé que cela ne se verrait pas !

■ **Fabien FEUILLADE**

Antony Habitat augmente encore les loyers et se fait rappeler à l'ordre par le préfet !

Nouvelle hausse des loyers !

Une fois n'est pas coutume, unanimes, les représentants des locataires au Conseil d'administration de l'Office HLM Antony-Habitat, se sont opposés à l'augmentation des loyers proposée par le Président Jacques Legrand. Depuis des années, le représentant de la CNL et celui de l'Association des locataires de l'office, demandent le gel des loyers afin de prendre en compte les difficultés des familles engendrées par la crise économique et sociale que connaît notre pays. Cette proposition a, pour la première fois, été soutenue par les représentants des locataires UDLI. Insensibles aux arguments avancés, notamment la brutale augmentation des retards de paiements des loyers au sein d'Antony-Habitat, les représentants de la majorité municipale siégeant au Conseil d'administration ont validé l'augmentation de 1,1% soit le maximum autorisé cette année par le Gouvernement. Cette hausse a été appliquée à partir du mois de mai.

Convention d'utilité sociale : le préfet met les pieds dans le plat !

La convention d'utilité sociale adoptée en juin 2010 par la majorité du conseil d'administration de l'office public d'HLM Antony-Habitat ne répondait pas aux prescriptions gouvernementales tant dans le projet de construction de nouveaux logements que dans l'attribution de logements aux familles les plus déshéritées notamment celles relevant du Droit au logement opposable (DALO). Le Préfet des Hauts de Seine a donc demandé à Antony-Habitat de respecter les décisions gouvernementales et législatives en matière de logement social. Antony Habitat doit donc s'engager d'ici 2016 à réaliser 200 logements supplémentaires, et réserver au mois 15% des attributions aux familles relevant du Droit opposable et 7,5% à l'accueil des demandeurs au titre de

l'accueil d'urgence, des objectifs bien supérieurs aux pratiques d'Antony-Habitat qui ces dernières années n'atteignait qu'à peine 3%.

Dans sa séance du 7 juin dernier, le représentant des locataires Jean Marc Feuillade, s'est félicité de l'intervention du préfet rappelant qu'il avait demandé en première lecture un projet plus ambitieux de construction permettant dans un premier temps à ce que la ville d'Antony respecte le ratio imposé par la loi de 20% de logements sociaux, seuil minimum qui chacun le sait est loin de répondre à la demande en région Ile de France. La majorité du Conseil d'Administration a intégré les demandes du préfet mais, louvoyant une fois encore, elle ne s'est engagée à construire effectivement qu'une centaine de logements supplémentaires livrés en 2016.

Quant à la mise en œuvre des mesures pour les familles en difficultés, c'est Madame Devedjian, maire adjointe à l'urbanisme ainsi que Monsieur Ollivry, conseiller chargé de la solidarité active, qui ont revendiqué ne pas vouloir de leur chef appliquer la loi laissant au seul préfet la responsabilité d'imposer le relogement de ces familles au sein d'Antony-Habitat. Pour monsieur Ollivry, chaque ville doit gérer « ses pauvres » alors que pour madame Devedjian il s'agit d'une mauvaise loi qui conduirait à installer des pauvres dans des villes qui n'en veulent pas ! Le représentant de la CNL et l'élue de l'opposition municipale ont voté contre la nouvelle délibération considérant que les objectifs présentés sont loin de répondre aux besoins du logement social sur notre ville.

■ **Antony Place Publique**

Avenue Gabriel Péri : feuilletton à rebondissements

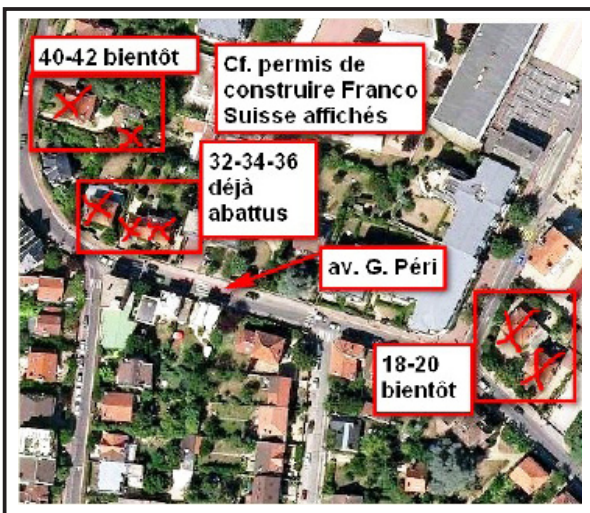
Les faits contredisent les promesses du maire et donnent raison aux citoyens qui alertent depuis 2 ans les Antoniens sur la démolition de beaux pavillons en meulière au profit d'immeubles de luxe sans âme.

Quelles ont été les promesses ? Rappelons-nous ce que le maire affirmait dans une vidéo de la campagne des municipales de 2008, vidéo accessible à l'adresse suivante http://www.dailymotion.com/video/x4109s_pour-quoi-la-ville-ne-se-densifie-pa_news : « On ne peut densifier de nos jours que sur la RD 920 et encore, en remplaçant de vieux pavillons par des immeubles de seulement deux étages. On ne touche pas à la zone pavillonnaire. Il n'y a pratiquement aucune possibilité de construire des immeubles à Antony. » Sur le site « Antony pour tous », à l'adresse suivante <http://antonypour-tous.blogspot.com/search/label/am%C3%A9nagement%20urbain>, nous pouvons lire ceci « ... une véritable campagne de désinformation est organisée à propos du devenir des pavillons du centre-ville. La municipalité est accusée de vouloir détruire les pavillons et de menacer le patrimoine antonien. Des banderoles ont même été installées sur certains pavillons pour le dénoncer. Il n'en est rien. ... La gauche antonienne est mal placée pour accuser la majorité de vouloir démolir les pavillons. Depuis 25 ans, notre équipe municipale a fait évoluer la ville de manière consensuelle et équilibrée. Si vous avez apprécié cette évolution, vous pouvez continuer à nous faire confiance. Vous ne serez pas déçus. » Plus récemment, le 21 octobre 2009, le maire écrivait dans une lettre aux riverains de l'avenue Gabriel Péri, lettre publiée sur le site Internet de la ville et dans le journal municipal : « Le projet d'alignement a été souvent interprété, en effet, comme devant entraîner la démolition des pavillons existants le long de l'avenue Gabriel Péri. Il n'en est rien. ... Ce projet ne menace donc absolument pas les pavillons existants. »

Aujourd'hui quels sont les faits ?

Une forte mobilisation citoyenne, animée par l'Association de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement à Antony (ASPEA), a conduit le commissaire-enquêteur à donner un avis défavorable en décembre 2009 au projet de plan d'alignement de l'avenue Gabriel

2010. En effet, le maire accorde à la Franco Suisse le permis de construire d'un immeuble de 13 mètres de haut soit un mètre de plus que le maximum de la zone, alors qu'au maximum il ne devrait pas dépasser 10 mètres le long de l'avenue (hauteur maximum = largeur de la rue)



Depuis le mois de septembre 2010, trois pavillons ont été rasés (aux 32-34-36 de l'av.). Quatre autres ont fait l'objet d'un permis de démolir (deux aux 40-42 et deux aux 18-20 de l'av.). Nous aimerions mieux que cela soit une rumeur mais hélas c'est une triste réalité que tout le monde peut constater.

Aujourd'hui encore dans le dernier Bulletin municipal officiel (BMO), la majorité du maire écrit « N'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet www.antonypour-tous.fr Cela vous permettra de dissiper plus facilement les rumeurs et contre-vérités que lance régulièrement l'opposition. ». Dans ce même numéro, nous écrivons « Nous nous opposons aux mesures qui bafouent nos valeurs : ... défiguration

du centre ville (tentative d'alignement de la rue Gabriel-Péri favorisant la destruction de maisons remarquables au profit de logements de standing sans âme) »

Péri présenté par la mairie. Il a reconnu que, d'une manière ou d'une autre, il convenait de préserver de beaux pavillons (fin 19ème tout début du 20ème siècle). Officiellement devant le conseil municipal, le maire a renoncé à son projet. Dans le même temps, il accorde trois permis de construire à la SCI Résidences Franco Suisse pour les parcelles des 32 au 42 et des 18-20 de l'avenue G. Péri. Le premier a été accordé en novembre 2009, avant même de recevoir l'avis du commissaire-enquêteur, le deuxième en mai 2010 et le troisième en février 2011, soit au total 67 logements et 158 places de parking.

Ces trois permis entérinent de fait le plan d'alignement qui pourtant a été rejeté. De plus, le troisième permis de construire ne respecte même pas la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) votée au conseil municipal le 30 septembre

Vous pouvez maintenant juger sur pièces et vous posez légitimement cette question : dans cette affaire, la mairie sert qui ? Les citoyens soucieux de préserver l'aspect pavillonnaire de cette avenue ou les appétits des promoteurs immobiliers ? Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de l'ASPEA (www.aspea.fr), ainsi qu'également sur Facebook et à adhérer à cette association indépendante de tous partis politiques.

■ Michel BOULENGER

Disponible, Jean-Paul Dova est placé en disponibilité !

D'évidence, Jean-Paul Dova a payé son opposition déclarée au Président du Conseil général lors de la dernière campagne des cantonales. Dénonçant à maintes reprises dans la presse la gestion autocratique de Patrick Devedjian, le conseiller général d'Antony-sud, acteur éminent de la tentative d'éviction du Président contesté, se déclarait « disponible » pour prendre les rênes du Conseil général. Quelque peu rancunier, Patrick Devedjian qui, au soir du scrutin, a mis en échec la tentative de putsch, n'a pas tardé à mettre en « disponibilité » son condisciple antonien le privant de ses fonctions de vice-président du Conseil général et de la présidence de l'Office départemental des HLM. Cette dernière fonction, il est vrai, n'avait plus beaucoup de sens depuis des années puisque l'Office départemental ne dispose plus d'aucun logement sur Antony. Jean-Paul Dova alors encore docile, avait en effet, cédé sans broncher à la requête de Patrick Devedjian de déléster l'Office départemental de son patrimoine antonien au profit d'Antony-Habitat placé sous l'étroite surveillance de Jacques Legrand assisté de la première maire adjointe, Sophie Devedjian !

Interview : A l'occasion de son départ de la paroisse de Saint-Jean-Porte Latine,

le Père Vincent Scheffels nous livre ses réflexions sur le Noyer-Doré

Antony Place Publique : Depuis combien de temps exercez-vous dans le quartier du Grand-Ensemble ? Quelle impression avez-vous ressentie en arrivant ?

Père Vincent Scheffels : Le 1er septembre 2000 fut le jour de mon arrivée dans le quartier du Grand Ensemble. Le Grand L était vide depuis peu. Je l'ai vu ainsi pendant plusieurs années et puis ce fut la démolition et après quelques années le début des travaux et depuis deux ans nous commençons à connaître de nouveaux habitants des résidences qui remplacent le grand L. Pour la communauté paroissiale, à notre échelle, nous avons connu aussi des travaux : la réalisation du Signal Urbain avec la pose de la croix ainsi que la reprise des trottoirs et le rétrécissement de l'avenue Fontaine Mouton pour ralentir les voitures et la finition du parvis de l'église. Ce projet avait été lancé par mon prédécesseur le Père Gérard Marle. L'inauguration eut lieu à l'Épiphanie 2002. Ces travaux ont un peu inauguré la rénovation du quartier. Puis ce fut pour nous le ravalement extérieur en 2005 et enfin la rénovation de l'intérieur en 2009.

APP : Au cours de ces années, le programme de rénovation urbaine a profondément modifié la sociologie des habitants. Selon vous, quelles sont les principales évolutions de la population ?

PVC : Dans les Hauts-de-Seine, nous connaissons bien ces évolutions sociologiques, car le tissu industriel a connu la réforme du tertiaire et le quartier des affaires de la Défense est un vrai modèle depuis trente ans, nous voyons les populations les plus populaires partir pour la grande banlieue et les enfants de Neuilly ou des beaux quartiers de Paris investir dans les Hauts-de-Seine. En général, cette migration fait rajeunir nos assemblées chrétiennes. Et même s'ils ne sont pas des pratiquants réguliers, ces familles ont plus d'exigences chrétiennes en demandant le mariage, le baptême des enfants ainsi que leur catéchèse. Dans des quartiers populaires, les familles d'origine portugaise, antillaise, africaine, indienne résistent. Si nous n'avions pas ces chrétiens ancrés dans une tradition plus religieuse, nous serions encore moins nombreux à St Jean. L'enjeu de l'avenir pour l'Eglise est

bien de prendre pleinement en compte la réalité de la sécularisation, comment permettre à l'homme moderne de se renouveler dans la foi ?

APP : Autour d'une centaine de nationalités différentes cohabitent au Noyer-Doré, avec un large spectre de religions. Avez-vous pu progresser dans le dialogue interconfessionnel ou bien avez-vous senti un repli ?

PVC : Il y a deux aspects à cette question. Il y a le dialogue entre les instances officielles des communautés religieuses et nous pouvons dire que cela ne bouge pas de trop. Mais le dialogue est très disproportionné car nous n'avons pas les mêmes structurations. Pour l'Eglise Catholique, nous sommes très hiérarchisés et nous sommes plutôt nombreux. Dans l'Islam, c'est par le consensus que les responsables sont reconnus. Or la réalité d'Antony fait apparaître une forte concurrence entre deux associations. Nous essayons de tenir des contacts avec les deux. L'une est très insérée dans notre quartier et elle est à l'image de la cité HLM, l'autre, je trouve, est plus insérée dans la vie municipale et montre une certaine réussite sociale. Notre paroisse a des locaux dans le quartier, ils sont beaucoup demandés par des associations ou des familles. Et là, nous avons des rencontres avec des familles musulmanes, hindouistes ou bouddhistes. A l'occasion des fêtes de familles, des dialogues simples existent et disent la foi et l'espérance. Même si cela n'est pas toujours très facile car le respect des coutumes ne se synchronise pas forcément bien au rythme de la vie en société. Alors, nous avons géré des plaintes de bruit et de tapage avec certains voisins et nous en sommes désolés.

APP : Les derniers arrivants dans les logements récents s'intègrent-ils avec les autres habitants ?

PVC : Vaste débat ! De notre côté, nous commençons à avoir des demandes de baptêmes, mariages et de catéchèse venant des habitants des nouveaux immeubles. Pour ceux qui viennent régulièrement dans la paroisse, il n'y a aucun souci d'intégration, nous sommes une paroisse comme toutes les autres. Pour les populations non catholiques, je suis obligé de me fier aux impres-



sions et contacts que j'ai dans le quartier. Pour la maternelle du Noyer Doré, pas de problème, la mixité sociale est là et elle est plutôt bien vécue. Concernant les établissements du primaire l'Ecole du Noyer Doré commence à changer mais il y a un certain nombre de départs vers l'enseignement catholique mais la Mairie refuse les dérogations. Enfin, pour le collège Anne Frank, les échos que j'ai sont plein d'espérance car actuellement, il y a plutôt des demandes de dérogation pour l'intégrer que pour le fuir.

■ Antony Place Publique

ANTONY PLACE PUBLIQUE

9 bld Brossolette 92160 ANTONY

app92@club-internet.fr

Directeur de publication : Fabien Feuillade

Rédaction : Maxime Baldit, Michel Boulenger, Jean-Marie David, Annie-Laure Delacroix, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Jean-Marc Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Pierre Rufat, Isabelle Sénécal

Crédits photo : Maxime Baldit, Jean-Marc Feuillade, Bruno Edouard, Fabien Feuillade

Maquette : Isabelle Sénécal

ISSN : 2101-3675

Impression : IPNS

Enregistré au TGI de Nanterre sous le n°09/04/PDL
Dépôt légal annuel

Imprimé sur papier recyclé